

**OCDE : Réunion du Conseil
au niveau des ministres
13 – 14 mai 2004**

Berne, le 13 mai 2004

SUISSE

Point 2 :

Rapports sur la réforme de l'OCDE et d'autres questions

Séance 3 : Mise en oeuvre du développement durable

Déclaration écrite par

Monsieur le Secrétaire d'Etat Jean-Daniel Gerber

Secrétariat d'Etat à l'économie
Département fédéral de l'économie

1. Au terme de deux programmes triennaux engagés sur la base de nos mandats de 1998 et de 2001, l'OCDE a pu acquérir une bonne connaissance des défis à relever pour assurer une cohérence des politiques couvertes par les trois piliers du développement durable : l'économie, le social et l'environnement. Nous avons progressé vers l'objectif final qui est de disposer d'une stratégie cohérente selon la voie tracée par le Groupe d'experts à haut niveau de 1997 (Groupe Th. Schmidheiny).
2. La Suisse prend note du rapport aux ministres. Elle félicite l'OCDE pour le travail analytique accompli. La Suisse souscrit aux propositions relatives aux travaux futurs, y compris à la recommandation d'instaurer une réunion annuelle des experts en développement durable, pour une période de deux ans.
3. Pour le volet environnement, la Suisse réaffirme son engagement dans la mise en œuvre de la Stratégie environnementale de l'OCDE. Toutefois, elle ne partage pas de façon inconditionnelle le constat du rapport du groupe ad hoc sur le développement durable selon lequel le soutien public de l'agriculture soit nécessairement dommageable à l'environnement. En effet, le système de paiements directs suisse donne des incitations aux paysans pour qu'ils adoptent des méthodes de production intégrées ce qui a permis de réduire l'utilisation de pesticide et d'engrais de plus de 50 %. La Suisse estime en outre que c'est la définition et le respect de normes rigoureuses de protection de l'environnement qui sont essentiels. Ceci a été confirmé par la dernière réunion des Ministres de l'environnement en avril qui ont insisté également sur l'importance de la coopération entre eux et les ministres des finances et du développement afin de réduire les pressions environnementales de la croissance économique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et stopper la réduction de la diversité biologique.
4. La réunion du Conseil au niveau des ministres 2004 aborde des composantes essentielles des volets économique et social de la

Stratégie que nous cherchons à définir pour assurer un développement durable de nos sociétés. A cet égard, je citerai :

- La durabilité des systèmes de santé,
- La durabilité des régimes de retraite,
- La durabilité de la confiance dans la gestion des entreprises grâce à des règles efficaces de gouvernement d'entreprise,
- La durabilité des systèmes de financement du chômage,
- La durabilité de la capacité d'être employé dans le contexte d'une application appropriée de la Stratégie de l'emploi de 1994.

5. C'est dire que le programme futur de développement durable devra être adapté aux résultats de nos délibérations. La structure de notre Ministérielle met en garde au fait que si nous n'intégrons pas – ou pas suffisamment - l'interface entre le social et l'économie, nous nous engageons sur la voie du "développement durable" de conflits sociaux. Dans ce contexte il est notamment urgent d'approfondir les avantages qui militent en faveur de l'introduction d'un équilibre entre le financement des retraites par la capitalisation et par la répartition. Un régime basé seulement sur la répartition prend durablement en otage les jeunes générations. Il n'est plus un modèle de solidarité durable. La capitalisation seule comporte des risques, la durabilité du rendement n'étant pas assurée s'il n'existe pas un encadrement macroéconomique, structurel et réglementaire.

6. La recherche d'un équilibre optimal entre capitalisation et répartition permettrait d'atténuer les risques inhérents aux deux régimes agissant seuls. Les placements institutionnels issus de la capitalisation renforceront les moyens pour investir et ainsi soutenir une croissance respectueuse de l'environnement, ceci grâce à la promotion des technologies les plus avancées. Encore faut-il que les entreprises soient des acteurs fiables, prévisibles et inspirant la confiance. Ici l'interface du social et de l'économie rejoint le gouvernement d'entreprise. C'est aussi ici que l'OCDE est pionnière et que nous touchons au coeur de sa multidisciplinarité et de son avantage comparatif. Il faut faire jouer pleinement ces atouts.

7. Enfin, nous devons nous souvenir que le « Rapport Brundtland » – qui définissait le développement durable comme un modèle de développement qui vise à répondre aux besoins des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins – est un défi permanent qui exige des politiques et mesures qui

- S'inscrivent dans une perspective à long terme. Une telle vision du temps veut que soient pris en considération les intérêts et les besoins des générations à venir et ceci dans l'économie, l'environnement et le social,
- Assurent et renforcent la cohérence des trois éléments constitutifs du développement durable : l'économie, l'environnement et le social,
- Soutiennent un développement efficace de la croissance de l'économie, le respect de l'environnement et le sens de l'équité et de la stabilité sociale.

* * * * *